

Faune sauvage et végétation : types de dégâts et remise en état des pelouses d'altitude

Les interactions entre la faune sauvage et domestique sont multiples, qu'il s'agisse de compétition trophique, de transmission de pathologies ou de dégradations sur la végétation utilisée pour l'alimentation en alpage. L'offre fourragère disponible sur les espaces pastoraux peut être diminuée, voire dégradée fortement, en raison de prélèvements ou de dégâts commis par la faune sauvage sur la végétation. La première fiche « faune sauvage et végétation » détaille les interlocuteurs à joindre en cas de constatation de dégâts par la faune sauvage. Les fiches suivantes décrivent la biologie, les types de dégâts et les moyens de lutte associés à chacune des espèces les plus fréquemment citées en cas de dégât, soit :

Le sanglier
Le campagnol terrestre
La marmotte
Le bouquetin
Le cerf
...

Sigles utilisés :

ACTA: Association de coordination des techniques agricoles;

SPV: service de la protection des végétaux

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée

Marmotte (*marmotta marmotta*)

Les dégâts liés à la présence de marmottes sont principalement localisés en Savoie, avec une acuité plus grande dans la zone centrale du Parc national de la Vanoise, de par le statut de protection intégrale qu'il génère.

3.1. Biologie

Habitat et occupation de l'espace (source ONCFS)

La marmotte occupe habituellement les versants exposés au soleil, entre 1400 et 2700 m d'altitude. Là, elle choisit les terrains où alternent pelouses, éboulis et clapiers à gros blocs, parsemés de petits arbres et d'arbrisseaux. En Savoie, la marmotte est présente dans 146 communes sur 326 (CNERA, 1991). La densité des marmottes est très variable selon les territoires;

Dans la réserve Naturelle de la Grande Sassièrre, elle atteint 3 individus par hectare (Perrin, 1993). Quant à la densité des terriers, elle est très variable selon les lieux et les auteurs ; à la Sassièrre elle est proche de 30 terriers par hectare (Rodrigue, 1992). A titre comparatif la densité de ces rongeurs dans le Parc National des Ecrins est estimée à 1,8 individu et 14,6 trous par hectare (Lafront, 1992). En dehors de zone centrale ou de réserves, la densité peut varier entre 0 et 1,5 individus à l'hectare.

Elle vit en groupe familial, 1 femelle, 1 mâle adulte et un nombre variable de descendants d'âges divers, dans un terrier principal. Elle peut utiliser ponctuellement d'autres terriers en périphérie de son domaine vital au gré des déplacements.

La galerie, de 14 à 17 cm de diamètre et de 3 à 10 m de longueur, est pourvue d'élargissements qui servent de chambres et de greniers à foin pour les mises bas.

Régime alimentaire

La Marmotte peut être omnivore, mais son alimentation se compose essentiellement de plantes: graminées, trèfles ou composées, fleurs, bourgeons, racines, bulbes, graines, fruits ou écorces. Elle consomme aussi des vers de terre, des larves, des insectes (sauterelles et criquets) ou des oeufs. Elle ne boit pas d'eau et se contente de la rosée et de l'eau des plantes. Par contre, elle est friande de sel, comme les Chamois et Bouquetins.

Les Marmottes ne stockent pas de nourriture. Pour s'alimenter, elle ne s'éloigne pas trop de son terrier (100 m au maximum) afin de pouvoir se mettre à l'abri rapidement vis-à-vis d'éventuels prédateurs.

3.2. Types de dégâts

(Dubos C. 1993. Les demandes et les coûts liés à la marmotte. D.E.S.S. Ressources naturelles et environnements, E.N.E.S.A.D., p. 30)

La marmotte est, du point de vue des exploitants agricoles et éleveurs, un animal ravageur. Suite à un travail préliminaire sur des dégâts réalisés par des marmottes sur la commune de Bonneval sur arc (Le Berre et Ramousse, 1991), une enquête plus complète a été réalisée sur

cette commune afin de définir les coûts supportés par les agriculteurs hébergeant ce rongeur sur leurs propriétés.

Les marmottes commettent des dégâts dans les herbages, font des amas de terre et de pierres en surface qui, en souillant le fourrage lors de la récolte, le rendent moins attractif et entraînent des bris et une usure des machines agricoles ; elles peuvent porter atteinte également aux habitations.

Dégâts agricoles

La marmotte est un animal herbivore ; le laboratoire de socioécologie de Lyon a mis en évidence qu'un adulte prélève pour se nourrir environ 1 kg de végétaux frais par jour, soit 180 kg de frais par an et 20 kg de foin. Si l'on considère que la densité est de 3 individus par hectare, le détournement d'herbe atteint 60 kg de foin par hectare et par an. La productivité d'un pré en montagne approchant les 2,8 tonnes/hectare (Lacour, 1990). Le prélèvement d'herbe par les marmottes n'est pas uniquement destiné à des fins alimentaires ; une partie de l'herbe séchée sert à garnir les terriers (mise bas). Selon Kratochvil (1960), un terrier d'été occupé par une femelle abrite 3 kg de foin, celui d'un mâle 1 kg et les terriers d'hiver entre 10 et 15 kg.

Si l'on considère une zone où la densité des terriers est de 30 par hectare et sachant qu'un domaine vital de dimension moyenne de 2 hectares (Perrin, 1993) contient au moins un terrier d'hiver ; on peut estimer à 35 kg de foin la quantité de foin contenue dans les trous par hectare c'est à dire 1,2 % de la productivité.

Les marmottes creusent des trous et sortent de grands volumes de terre et de déblais pierreux qui peuvent s'étendre sur plusieurs m² autour de l'entrée du terrier. Les marmottières (dômes de terre à multiples entrées) atteignent des hauteurs de 50-60 cm et des diamètres de 1,5 à 2 m à la Sassièrè ou à la Rocheure (Rodrigue, 1992), des volumes de 1 m³ pour les plus récentes à plusieurs m³ pour les plus anciennes. Les volumes de terre excavée par les marmottes peuvent être importants, dans la réserve de la Sassièrè, les évaluations de volume de terre évacuée des terriers sont compris entre 1,2 et 5,7 m³ par hectare. La terre ainsi sortie est étalée sur l'herbe et constitue un manque à gagner, à la fois dans les prairies de fauche et dans les pâtures pour les animaux.



Photo prise au printemps 2006 dans les prairies de fauche de Lanslebourg

Dégâts aux immeubles

La croissance continue des incisives des marmottes peut les amener à ronger les boiseries de chalets d'alpage. Cependant, il semble que ces rongeurs ne s'attaquent qu'aux boiseries des constructions vétustes peu fréquentées. Dans de rares cas, les marmottes creusent parfois leurs terriers sous les fondations des bâtiments, risquant ainsi un affaissement.

Dégâts géomorphologiques

L'activité de creusement des marmottes peut être assimilée à des phénomènes de glissement (dynamique géomorphologique) de versants de montagne. Ces phénomènes peuvent aboutir aux mouvements des horizons du sol qui vont se répercuter sur le développement de la végétation et sur l'érosion pluviale (CEMAGREF, 1981).

3.3. Moyens de lutte

Capture

En fonction des secteurs l'appréhension de l'évolution des populations de marmottes est différente. De manière générale, le nombre de marmottes a augmenté de manière significative depuis la création du parc, essentiellement du à l'interdiction de chasse en zone centrale. Par contre sur d'autre territoire, certains agriculteurs vont jusqu'à percevoir une réduction des populations de marmottes.

Les gestionnaires du parc de la Vanoise essaient d'apporter une réponse ponctuelle aux plaintes des agriculteurs en capturant un certain nombre d'animaux. Cependant vingt ans de pratique montrent que ces mesures ne sont pas satisfaisantes, le problème se représentant l'année suivante. La moyenne annuelle des reprises en zone centrale est de 83 animaux. Mais, une telle démarche pose le problème du devenir des animaux capturés, de la gestion et du suivi des réintroductions, actuellement les animaux sont relâchés sur d'autres sites en déficit de populations de marmottes. Une charte de bonne pratique suite à une réintroduction est par ailleurs signée par l'organisme receveur.

De l'avis des agriculteurs, la capture des marmottes peut se révéler efficace si le PNV accentue les reprises en élargissant les surfaces aux secteurs pâturés alors qu'actuellement seules les surfaces fauchées bénéficient de ce dispositif. Ce mode de fonctionnement suppose une étroite collaboration entre gardes du parc et agriculteurs sur le terrain. Depuis 1969, 3000 marmottes ont été capturées dans la zone centrale spécifiquement coté Maurienne (deux communes concernées Termignon et Bonneval/Arc) (source PNV)

Remise en état des surfaces

De manière générale, cette opération ne peut s'effectuer qu'après la reprise des individus présents dans le périmètre. Le travail consiste à trier les éléments les plus grossiers puis à les enfouir dans la galerie creusée, pour finir avec les éléments les plus fins. Un ratissage est pratiqué avec au final un semis d'espèces végétales permettant le reverdissement des secteurs concernés. Le coût de la remise en état varie en fonction des volumes de terre à reprendre et de l'éloignement

Chasse

Dans certaines communes de Maurienne en zone centrale du parc où la situation est la plus critique, des agriculteurs pensent que l'élimination physique des rongeurs est la solution. Cette hypothèse a par ailleurs été débattue lors de conseil scientifique du PNV sans pour autant qu'une position ait été prise. Par contre les exploitants arrivent à limiter le nombre de marmottes en dehors du parc en les régulant (chasse).

Indemnisation des agriculteurs

Peu d'agriculteurs pensent qu'une indemnité spéciale "dégâts de marmottes" soit la solution à leur problème. Cependant si elle était instaurée ils l'accepteraient. Un certain nombre d'agriculteurs disent que les dommages subits sont assez importants pour avoir droit à une indemnisation. En ce qui concerne le montant de l'indemnisation, peu se prononcent. Pour ceux qui citent des chiffres : Certaines personnes souhaiteraient être indemnisées du foin perdu (1-3 tonnes /an), ou de jours de travail destinés à réparer les dégâts commis. D'autres souhaiteraient être indemnisées du coût des réparations des bâtiments.

Dans la zone centrale du PNV, si, peu de personnes sont capables d'estimer ce que leur coûtent les marmottes, ils sont tous d'accord sur le fait que c'est le parc qui doit financer les indemnisations ; hors de cette zone de protection intégrale, le problème est résolu par l'élimination physique des animaux. Sur la possibilité d'indemnisation, beaucoup d'agriculteurs trouvent qu'une telle solution ne peut être que provisoire.

Dans ce contexte conflictuel, ce sont plus les réglementations relatives à la protection spécifique de la zone centrale représentée par un établissement public mal accepté, que la perte d'argent qui les gêne.

Conclusion

Deux cas de figures se présentent :

- Soit les parcelles sensibles aux dégâts de marmotte se situent en zone centrale de Parc nationaux ou de réserves et la solution repose essentiellement sur des reprises et la remise en état des zones dégradées, aimais aussi en prenant en compte la rémunération de la perte de biomasse évaluée.
- Soit les parcelles sensibles aux dégâts de marmotte se situent en dehors de ces zonages disposant d'une réelle contrainte administrative et la solution passe par la régulation de ces rongeurs et une remise en état des secteurs touchés par les dégâts.

POUR EN SAVOIR PLUS ... REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAUBET E., 1998. Biologie du sanglier en montagne : biodémographie, occupation de l'espace et régime alimentaire. Thèse de l'Université Claude Bernard à Lyon., 281p.

CEMAGREF 1981. Recherches en Briançonnais. Actions concertées DERST. " L'alpage du Lautaret-Galibier". Grenoble : INERM, Juin 1981, 134 p.

CNERA Faune de Montagne 1991. Fichier de répartition communale de la Marmotte des Alpes, 13 p.

DELATTRE P., 1984. Influence de la pression de prédation exercée par une population de Belettes (*Mustela nivalis* L.) sur un peuplement de microtidés. Acta. Oecol. Oecol. gener., 5(3), 285-300.

DUBOS C. 1993. Les demandes et les coûts liés à la marmotte. D.E.S.S. Ressources naturelles et environnements, E.N.E.S.A.D., p. 30.

DUBOS C., THIEBAUT L. 1993. Rapport intermédiaire : les demandes et les coûts liés à la marmotte. Dijon : INRA Station d'Economie et Sociologie Rurales, ENSSAA, Mai 1993, 9 p.
HUBER W. 1978. La Marmotte des Alpes. Adaptation française, Paris : ONCFS, 29 p.

MUSARD P., PASCAL M., 1991. Bilan actuel de l'intérêt et des limites d'utilisation des différentes méthodes de lutte pratiquées à l'encontre de mammifères ravageurs de cultures. Bilan technique d'information du ministère de l'Agriculture et de la Forêt, "Les vertébrés ravageurs des végétaux",
I -Aspect généraux, (NS) 56-60.

ONCFS notes techniques BM N°43, 1981. La clôture électrique, moyen de protection des cultures contre les dégâts de cerf et du sanglier.

PASCAL M., 1993. Perspectives de lutte biologique contre les rongeurs champêtres. Courrier de la Cellule Environnement de l'INRA, 19, 45-52. Dossier de la Cellule Environnement de l'INRA. Lutte biologique, n°5, 191-198

PASCAL M, 1998 Lutte chimique, Campagnol terrestre, bavures et état d'âme : mise au point Le Courrier de l'environnement n°35,

PASCAL M., PRADIER B., HABERT M., 1998. Méthodologie appliquée à l'évaluation en nature de l'efficacité de rodenticides à effet différé. Application de cette méthodologie à l'évaluation de l'efficacité de deux molécules rodenticides, bromadiolone et difetialone, sur la forme fouisseuse du Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*, Scherman (Shaw, 1801). Acta Oecologica Oecol. Appl., 9 (4), 371-384.

RAMOUSSE R. 1993. Synthèse bibliographique sur *Marmota marmota*. Mars 1993, 13 p.

RODRIGUE I. 1992. Etudes de la stratégie d'occupation de l'espace par la Marmotte des Alpes (*Marmota marmota*). Lyon : mémoire de DEA, Septembre 1992, 34 p.

DELATTRE P., PASCAL M., 1982. Impact des prédateurs carnivores sur les populations de rongeurs présentant une importance économique. Bull. Phytia. Phyt., 31, 15-26.